

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Soucy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/38d58267be0a3936cb35ef9c>

Date d'obtention : 2024-05-03 19:07:49

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

**Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?**

Évaluer l'incident avec la trousse

intervention policière, saisir l'appareil

acte impulsif, rencontre sexto. acte malveillant enquête criminelle

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

évaluer la situation, rencontrer la ou les victimes et communiquer avec les policiers si besoin sinon suivre le protocole de l'établissement.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

celle où l'on confisque les cellulaires et s'assurer d'intervenir le plus rapidement possible afin de protéger l'intégrité physique et psychologique du jeune.